



Déclaration de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 15 septembre 2020.

La récession brutale due à la pandémie de la covid 19 a accéléré une crise qui était annoncée, le gouvernement communique sur la relocalisation industrielle, mais pour l'instant n'a rien fait pour reconstruire des filières stratégiques comme celle du médicament.

Il n'a rien annoncé non plus pour les milliers de salariés de grands groupes (Sanofi, Nokia, Air France ou Renault) délocalisent ou réduisent l'emploi tout en bénéficiant de l'aide publique.

Les entreprises seront exonérées d'impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an sans aucune condition.

Le plan de relance de 100 milliards d'euros bénéficie avant tout aux grandes entreprises et les 40 milliards censés venir du plan de relance européen qui n'est pas encore voté.

De toute évidence le président de la République n'a aucune intention de changer de politique.

Le Premier ministre a clairement annoncé son intention de relancer la réforme des retraites un temps suspendu en raison de la crise sanitaire, celui – ci vient d'ailleurs de commander au COR un nouveau rapport, en vue de poursuivre une réforme inacceptable pour l'immense majorité des salariés de ce pays.

Toutes ces raisons ont conduit la CGT à appeler avec d'autres organisations syndicales à une journée d'action interprofessionnelle 17 septembre.

Malgré la crise sanitaire, le gouvernement a poursuivi, avec constance, la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique.

Les effets de celles-ci soumettent la gestion des carrières de nos collègues à une opacité sans précédent et rendent presque impossible toute forme de dialogue social, dans l'intérêt des personnels.

Nous demandons toujours que les décisions prises en matière de mutation ou d'avancement soient, à minima, communiquées après les opérations de gestion aux organisations syndicales.

Deux semaines après la rentrée scolaire, nous sommes toujours sollicités par de nombreux collègues qui s'interrogent l'application du protocole sanitaire.

Les collègues mais aussi les parents d'élèves ont besoin de clarifications concernant les fermetures de classe ou d'établissements lors de cas de Covid.

Nous continuons à demander que les collègues vivant avec des personnes à risque puissent bénéficier d'ASA. Nous déplorons de la réduction de la liste des pathologies par rapport à celle de juin, cela est incompréhensible pour les personnels concernés.

Nous demandons la prise en compte de toutes les pathologies définies en juin.

Nous sommes toujours très interrogatifs sur la définition des « *cas contacts* ». Nous pensons que ceux — ci devraient être explicités, ces collègues doivent avoir droit à une ASA et ne pas être placés en arrêt maladie, ce qui les pénalise à cause du jour de carence et du décompte sur les 90 jours d'arrêt maladie.

Pour les personnels malades de la covid19, nous demandons la reconnaissance de l'imputabilité au service.

Comme tout employeur, le ministère a vocation à fournir tout le matériel de protection à ses agents,

Nous avons recensé de nombreuses situations d'AESH qui n'ont pas de masques dans plusieurs académies.

Nous nous interrogeons sur la qualité des masques fournis par le ministère de l'Éducation au vu des déclarations de l'ARS Bretagne.

Nous devenons une fois de plus lors de ce CTM à attirer l'attention sur la situation de nos collègues AESH.

Nous avons noté à cette rentrée dans les DSDEN un nombre significatif de ruptures de contrats de 3 ans T2 signés en septembre 2019 avec une proposition d'un nouveau contrat de 3 ans en HT2 pour septembre 2020 parfois avec une pression inacceptable.

Le ministre annonce le recrutement de plusieurs milliers d'AESH à cette rentrée et vouloir les stabiliser.

Pouvez-vous nous dire s'ils et elles sont recrutés en T2 ou en HT2.

Par ailleurs, l'examen du programme 230 indique un transfert de la masse salariale des personnels en HT2 vers les collectivités territoriales nous souhaitons aussi avoir une information à ce sujet.

Nous demandons qu'un point spécifique soit fait sur la situation des AESH à un prochain comité technique ministériel, sur le nombre de HT2 et sur les implications en termes de carrière pour les collègues concernés par ce mode de recrutement.

Le ministre communique beaucoup sur la revalorisation des enseignants, nous aurons des éléments d'agenda lors de ce CTM.

Pour la CGT, toute négociation salariale doit être déconnectée de la question des retraites, nous demandons que les négociations se fassent des propositions d'augmentation indiciaires et non des primes, et que des discussions aient lieu pour toutes les catégories de personnels du ministère de l'Éducation.

Pour l'instant, nous ne connaissons ni le montant réel de l'enveloppe budgétaire allouée ni les éventuelles contreparties qui seraient demandées.

Nous espérons que vous pourrez répondre à nos questions et prendre en compte nos demandes.